

# Grand format

N°2

Le journal de la Communauté de Communes  
du Briançonnais



© CCB

Briançon Cervières La Grave Le Monétier-les-Bains Montpenèvre Néevache Puy Saint-André  
Saint-Chaffrey La Salle-les-Alpes Val-des-Prés Villar d'Arène Villard Saint-Pancrace

# Sommaire

## ρ 3 Aménagement du territoire...

Coopération franco-italienne

## ρ 4 à 6 Culture...

Centre d'Enseignement Artistique  
du Briançonnais

## ρ 7 à 10 Dossier spécial... Assainissement

## ρ 11 Développement économique...

Zones d'activités

## ρ 12 à 13 Aménagement du territoire...

Casernement  
des Sapeurs-Pompiers

## ρ 14 à 15 Environnement...

Collecte sélective des déchets

## ρ 15 En bref...

Actualités

## ρ 15 à 16 Courrier des lecteurs...

# Édito

Dans notre précédente édition j'indiquais les grands chantiers qui attendaient notre Collectivité, notamment en matière de préservation de l'environnement et prioritairement dans le domaine de l'assainissement.

Après des années d'études, d'analyses, de réflexion, **le temps de l'action est arrivé.**

Parce que depuis 10 ans, les normes de rejet des eaux usées évoluent et deviennent chaque jour plus strictes,

Parce que depuis 10 ans, le Briançonnais s'enfonce dans le paradoxe qui consiste à se prévaloir d'une qualité environnementale exceptionnelle mais dont **la plus grosse partie des effluents est rejetée sans traitement dans la Durance**, notamment en forte période de fréquentation touristique.

Parce que depuis 10 ans, nous ne pouvons que constater nos carences dans ce domaine :

- Les process à développer sont éminemment techniques et nous ne disposons pas des compétences nécessaires à la construction et l'exploitation des dispositifs essentiels au traitement des eaux usées et de leurs sous-produits.
- **Les budgets à mobiliser afin de répondre aux contraintes légales en la matière sont pharamineux**, compte-tenu des caractéristiques géologique et climatique de notre territoire.

Or, à l'heure où le Briançonnais inscrit son développement dans une dimension européenne, à très court terme avec l'avènement dans quelques semaines des Jeux Olympiques de Turin, il est plus que temps d'agir, de **mettre les installations actuelles en conformité, de développer les systèmes de traitement inexistant** qui font qu'aujourd'hui encore, au XXI<sup>e</sup> siècle, certaines de nos communes ne disposent pas des dispositifs courants d'assainissement.

Les Membres du Conseil Communautaire du Briançonnais ont donc fait **le choix de concéder l'ensemble du service d'assainissement**, de telle sorte que les opérations lourdes que sont :

- **La rénovation et l'extension de la station d'épuration du Briançonnais** (44 000 équivalent-habitant aujourd'hui, 95 000 eq/hab. demain) ;
- **Le raccordement des stations d'épuration de Montgenèvre et de Val des Prés** à celle de Briançon ;
- **La construction des stations d'épuration de La Grave, Villar d'Arène ;**
- **La création des systèmes d'assainissement de Cervières, des quartiers ou hameaux aujourd'hui non raccordés** dans le Briançonnais ;
- **L'élimination des boues d'épuration** et sous produits d'assainissement
- **et le confortement des dispositifs existants**

**soient conçues, mises en œuvre, financées et exploitées par de véritables professionnels** dont l'expérience nous permettra de nous prévaloir d'un dispositif global cohérent, certifié et d'une qualité de l'eau irréprochable.

Mais au-delà, **la délégation de ces opérations permet à la Collectivité de ne pas s'endetter et de poursuivre son action visant au développement des services de proximité.**

En effet, **le service d'assainissement se résume aujourd'hui à un investissement de 30 millions d'euros. Assumée entièrement par la Communauté de Communes, cette opération suffit à elle seule à immobiliser la Collectivité pendant les quinze années à venir, au détriment du développement des domaines communautaires** que sont l'Économie avec le développement des zones d'activités (Briançon, Villard Saint-Pancrace et Puy Saint-André), le secteur Social par le renforcement des structures d'accueil de la petite enfance et de la prévention de la délinquance, la Culture à travers l'évolution du Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais et du Théâtre Le Cadran, la Sécurité et l'amélioration des casernements de sapeurs-pompiers etc.

**C'est en travaillant avec une vigilance égale au développement de chacune de ces compétences que la Communauté de Communes parviendra à offrir aux Briançonnais un cadre de vie véritablement exceptionnel et un territoire dynamique, tourné vers l'avenir.**

Alain Bayrou,  
Président.

## Coopération franco-italienne

### Des projets communs à une structure juridique reconnue : le district européen



Jean-Louis  
CHEVALIER  
Président de la  
Commission  
Relations  
Transfrontalières

La Conférence des Élus des Hautes-Vallées\* qui rassemble six communautés de communes françaises, dont celle du Briançonnais, et six communautés de montagnes italiennes a véritablement effectué un travail de rapprochement qui ne date pas d'hier. L'une des premières actions communes fut les rencontres du Grand Escarton. Fort de cette réussite, d'autres opérations ont rapidement suivi.

#### Actions...

En 2000, la Charte de Coopération et notamment le projet d'échanges scolaires (A.L.P.E.S.) Activité Laboratoire Programme pour les Échanges Scolaires, a permis à un millier d'enfants de notre territoire de partir à la découverte de son plus proche voisin, lors d'une quinzaine de sorties scolaires. Cette année, une initiation à la langue italienne sera mise en place. Ce projet bénéficie du concours et du soutien de l'Éducation Nationale et de l'U.S.E.P. (la ligue de l'Enseignement).

Une autre démarche commune qui porte sur la sécurité, va permettre d'identifier tous les ouvrages de protection contre le risque torrentiel et de rivière des territoires français et italien. Ce recensement sera suivi d'une exposition qui parcourera les villes olympiques. Parallèlement, une action qui s'adresse aux personnes handicapées, "Montagne pour tous", a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et a reçu l'approbation totale de l'Europe. Début octobre, celle-ci était présentée à l'ensemble des associations concernées afin de mieux connaître leurs attentes et d'éviter la superposition des projets.

#### Un district franco-italien...

Ces solides bases de travail permettent aujourd'hui d'envisager la création d'un district européen franco-italien. Pour ce faire, la Communauté de Communes du Briançonnais s'est adjoint, en décembre dernier, les services de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (M.O.T.), instance de réflexion présidée par Monsieur Pierre MAUROY qui oriente la Collectivité dans son travail de développement. Les techniciens des deux pays ont œuvré à la rédaction d'un protocole. Celui-ci, a été ratifié le 9 mai 2005 à Briançon, en la Salle historique du Vieux Colombier par l'ensemble des collectivités concernées.

Ceci a permis de réactualiser la première charte de coopération signée en 2000. Ce protocole a par ailleurs fortement intéressé la Conférence des Alpes franco-italiennes, organisme de coopération reconnu nationalement. Celui-ci s'en est fait écho, le 2 septembre 2005, lors du rassemblement qui avait pour but de définir les perspectives européennes 2007-2013.

#### L'après-protocole...

Qu'en est-il du travail réalisé depuis la signature du protocole qui ne constitue qu'une base ?

L'ensemble des acteurs travaille à la promotion d'une identité transfrontalière et à une meilleure connaissance de nos territoires. Une étude permettant la création de services intégrés et homogènes sur tout le territoire est en cours. Début août, les techniciens se retrouvaient à Oulx afin d'en débattre. Les résultats de cette étude ont été présentés lors de la Conférence des Élus des Hautes-Vallées, le 14 novembre à Pignerol. À cette occasion, les thèmes de coopération ont été choisis pour permettre de mieux cerner la structure juridique qui sera la plus efficace en fonction des besoins transfrontaliers.

Il est indéniable que les E.P.C.I. (Établissements Publics de Coopération Intercommunal) français et italiens doivent pouvoir compter sur le soutien des instances départementales hautes-alpines et savoyardes auprès de la Province de Turin. De même qu'il est légitime pour les régions PACA et Rhône-Alpes de manifester leur attente auprès de la région Piémont. Il est cependant indispensable que les communautés de communes et communautés de montagnes puissent, quant à elles, œuvrer librement à leur échelle à la mise en œuvre du District Européen franco-italien propre à répondre à leurs problématiques locales.



La signature du protocole d'intention - 9 mai 2005

#### Conférence des Hautes- Vallées

\* Pays des Écrins, Guillestrois, Queyras, Haute-Maurienne, Vanoise, Briançonnais, pour le côté français et Province de Turin, Haute et Basse Vallée de Suse, Pays de Modane, Val Sangone, Val Pellice, Pinerolese, Pedementano, Valli Chisone, pour le côté italien.



## Le Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais Un éventail de disciplines



Maxime  
BARNÉOUD-ROUSSET  
Président de la  
Commission Culture

Le Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais (CEAB) est à l'origine une école de musique municipale, créée en 1975, par M. Paul DIJOURD, alors Maire de Briançon. L'établissement est géré par une association de 1978 à 1984. En septembre 1999, la structure devient intercommunale puis dénommée Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais.

### La Structure...

Le Public : le CEAB accueille les enfants à partir de quatre ans mais aussi les adultes en fonction du nombre de places disponibles. Les lieux d'enseignement sont Briançon, Saint-Chaffrey, Le Monétier-les-Bains. Le Centre compte une vingtaine de professeurs, un directeur et une secrétaire.

### Horaires d'ouverture du secrétariat au public...

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 14h30 à 19h00 ;
- le mercredi,  
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

### Panorama des disciplines...

#### ♦ Enfants de 4 à 7 ans

- Éveil musical.
- Éveil musique et théâtre pour les élèves en cours préparatoires.
- Éveil à la danse.
- Ateliers de sensibilisation instrumentale pour les élèves en cours préparatoires.

#### ♦ À partir de 7 ans

##### Danse :

- Danse classique.
- Danse Jazz (à partir de 10 ans).

##### Théâtre

##### Musique

- Formation musicale.
- Préparation option musique au Baccalauréat.
- Violon, Violoncelle, Guitare, Clarinette, Flûte traversière, Saxophone, Atelier Flûte à bec, Trompette, Cor, Trombone, Tuba, Piano, Batterie.





© Pierre PROUST

## Cursus des études...

Le Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais propose un parcours d'études en 3 cycles, chacune de ces étapes correspond à des apprentissages différents.

### Cycle 1

Durée moyenne de 4 ans.

Période d'initiation qui permet de confirmer un choix, d'acquérir les premières bases et des méthodes de travail.

### Cycle 2

Durée moyenne de 4 ans.

Période d'approfondissement qui conduit à l'autonomie, les méthodes sont acquises, la pratique de répertoires différenciés est systématique.

### Cycle 3

Durée de 2 à 4 ans.

En fonction des objectifs personnels et de ses possibilités, ce cycle mènera l'élève au Certificat d'Études Musicales ou Chorégraphiques.

## Les parents sont informés...

...de l'évolution des acquis par les fiches de suivi du contrôle continu qu'ils recevront chaque trimestre. À la fin de chaque période, un contrôle des acquis est organisé au niveau départemental. Le résultat obtenu, ajouté à la note du contrôle continu, permettra l'accès ou non au cycle suivant.

## Cursus musique ensemble

Organisé autour des ensembles de l'école, ce cursus offre la possibilité aux adultes et enfants ayant un niveau instrumental suffisant de poursuivre leur apprentissage musical tout en partageant leur passion pour la musique.

## Pratiques collectives...

Ensembles à vents, ensembles à cordes, ensembles de violoncelles, ensembles de cuivres, ensembles de classes, atelier jazz-impro, Little Big Band, orchestre d'harmonie, chorales adultes.

## Prêt d'instruments...

Le Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais dispose d'un parc limité d'instruments susceptibles d'être loués au cours de la 1<sup>re</sup> année d'étude.



## Quelques chiffres...

### Le CEAB c'est :

- **561 élèves** dont 60 de 4 à 7 ans, 103 en danse, 89 en théâtre et 309 en musique.

- **85 représentations** par an dont 11 en danse, 16 en théâtre et 58 en musique.

- ◆ Concert "Jazz en herbe" à La Grave et Névache.
- ◆ "Les Vents des Escartons" à La Salle-les-Alpes et Montgenèvre.
- ◆ Orchestre à cordes et Chorale "À Croche Chœur" à Saint-Chaffrey.
- ◆ Et bien sûr "Les crocodiles ne pleurent plus", "Le printemps théâtral" et "La semaine de la danse" à Briançon.



## Le Budget...

### Les dépenses pour le CEAB en 2004

s'élèvent à **768 600 € TTC** dont :

- frais de fonctionnement,
- travaux, achats d'instruments...

### Les recettes sont en 2004

de **235 430 € TTC** dont :

- 137 439 € d'inscriptions,
- 98 000 € de subventions du Département.

**La différence entre recettes et dépenses s'élève à 533 170 €.**

**La scolarité d'un élève** représente un coût moyen de **1 300 €** par année d'enseignement pour la Communauté de Communes.



## L'agenda des spectacles et concerts



© Pierre PROUST

### Novembre

**Samedi 12 novembre** > 20h30

Église Sainte-Catherine  
Concert de la Sainte-Cécile  
par l'Harmonie "Les Vents des  
Escartons".

**Dimanche 13 novembre** > 10h45

La Collégiale à Briançon  
Messe de la Sainte-Cécile  
par l'Harmonie intercommunale.

**Mardi 15 novembre** > 19h00

Salle d'audition du CEAB  
Soirée Violoncelle.

**Dimanche 20 novembre** > Après-midi

Concert du Little Big Band  
pour le secours catholique.

**Vendredi 25 novembre** > 20h30

Salle du Serre d'Aigle à Saint-Chaffrey  
Concert de la Sainte-Cécile par  
l'Harmonie "L'Écho de la Guisane" et  
le petit ensemble du CEAB.

**Dimanche 27 novembre** > 10h45

Église de Saint-Chaffrey  
Messe de la Sainte-Cécile par  
l'Harmonie "L'Écho de la Guisane".

**Mardi 29 novembre** > 18h30

Musée d'Art Sacré  
Le Monétier-les-Bains - Soirée  
Clarinette.

### Décembre

**Samedi 3 décembre** > 16h00

Église Sainte-Catherine  
Concert au profit du Téléthon  
par les ensembles à cordes.

**Samedi 3 décembre** > 18h30

Foyer Bar du Cadran  
Concert au profit du Téléthon  
par le Little Big Band.

**Samedi 3 décembre** > 20h30

Théâtre du Cadran  
Soirée Théâtre "Après la pluie"  
de Sergi Belbel (public adulte).

**Jeudi 8 décembre** > 18h00

Salle d'audition du CEAB  
Audition de Guitare.

**Vendredi 9 décembre** > 18h30

Maison d'enfants les Jeunes Pousses  
Auditions toutes disciplines.

**Vendredi 9 décembre** > 20h30

Maison de Village de Montgenèvre  
Soirée Théâtre "Après la pluie"  
de Sergi Belbel (public adulte).

### Décembre

**Mardi 13 décembre** > 18h30 - 21h00

Salle de Danse du CEAB  
portes ouvertes aux parents  
pour les classes de danse jazz.

**Mardi 13 décembre** > 18h00

Salle d'Audition du CEAB  
Classe de Guitare.

**Jeudi 15 décembre** > 18h30

Salle du Serre d'Aigle à Saint-Chaffrey  
Soirée Danse Classique.

**Samedi 24 décembre** > 19h30 à 20h00

Remparts de la Vieille Ville porte  
d'Embrun. Participation des  
saxophonistes du Little Big Band  
au son et lumière de Noël et Magie.



© Pierre PROUST

## Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais

35, rue Pasteur - 05100 Briançon - Tél. 04 92 21 00 68 - Fax. 04 92 20 18 45



## L'ASSAINISSEMENT DANS LE BRIANÇONNAIS

### > Historique

À sa création, en 1996, la Communauté de Communes héritait des engagements du SIVOM concernant l'exploitation de la Station d'Épuration du Briançonnais. C'est en 2003, que l'ensemble des dispositifs de traitement des eaux usées du Briançonnais a été pris en charge par la Collectivité. Depuis une dizaine d'années, la modernisation des équipements d'assainissement s'avère inéluctable dans le but d'éviter des impacts environnementaux et financiers irréversibles.

### > Le temps de l'action...

L'augmentation de la fréquentation touristique mais aussi les seuils autorisés par l'État en matière de rejets sont les principaux facteurs qui imposent une amélioration des dispositifs. C'est pourquoi, cette année, la Communauté de Communes du Briançonnais engage la première tranche d'un vaste programme de travaux estimé à 30 millions d'euros.

Les réalisations concernent, dans un premier temps, la remise aux normes de certains équipements. Cependant, celles-ci ne représentent pas la majeure partie des actions à mener. En effet, de nombreuses communes qui ne sont toujours pas reliées au réseau d'assainissement et qui déversent encore leurs eaux usées directement dans le milieu naturel vont bénéficier de la création de nombreux ouvrages d'assainissement de collecte (canalisations, collecteurs...) et de traitement (stations d'épuration, décanteurs-digesteurs...). Dans le souci de créer un réseau complet et efficace, qui préserve au maximum l'environnement et la qualité de vie des Briançonnais, les restaurants d'altitude et les petits hameaux seront également raccordés.

La Collectivité a pour objectif principal d'obtenir, à terme, la certification "ISO 14001". Cette norme traite principalement du "management environnemental". Elle est décernée aux organismes qui mènent des actions concrètes pour réduire au minimum les effets dommageables de leurs activités sur l'environnement et qui réalisent une amélioration continue de leurs performances environnementales.

L'ambition de la Communauté de Communes est de conserver son environnement le plus intact possible, avec toutes ses qualités : climatisme, qualité de l'eau potable... qui font la renommée du Briançonnais.





## > Un vaste programme... 30 Millions d'€uros pour l'assainissement dans le Briançonnais.

Les opérations prévues par la Communauté de Communes du Briançonnais en matière d'assainissement concernent une phase de remise au normes des installations existantes et surtout une phase de création d'ouvrages de traitement et de collecte.

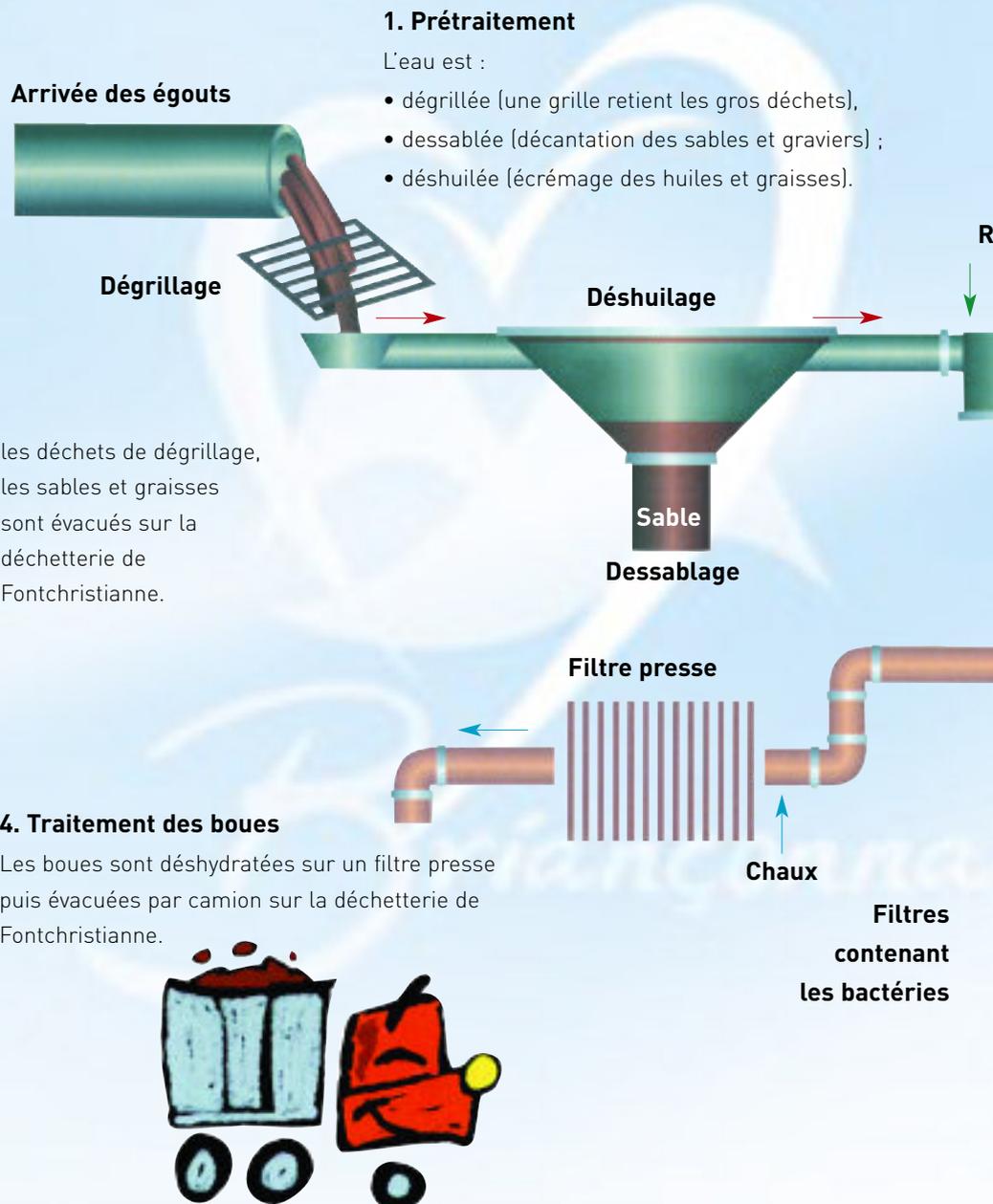
### > Réalisations à venir...

◆ La mise aux normes et l'extension de la Station d'Épuration du Briançonnais avec le raccordement de Montgenèvre et Val-des-Prés à celle-ci.

◆ La mise aux normes des systèmes d'assainissement de La Grave et Villar d'Arène avec la création de deux stations d'épuration.

◆ La mise en place d'une unité de traitement des sous-produits d'assainissement du Briançonnais.

◆ L'assainissement des hameaux aujourd'hui non raccordés : Le Fontenil, Les Boussardes, Pramorel, Chabas....



© Source Schéma SEERC



## > La Station d'Épuration du Briançonnais : fonctionnement et caractéristiques actuels...

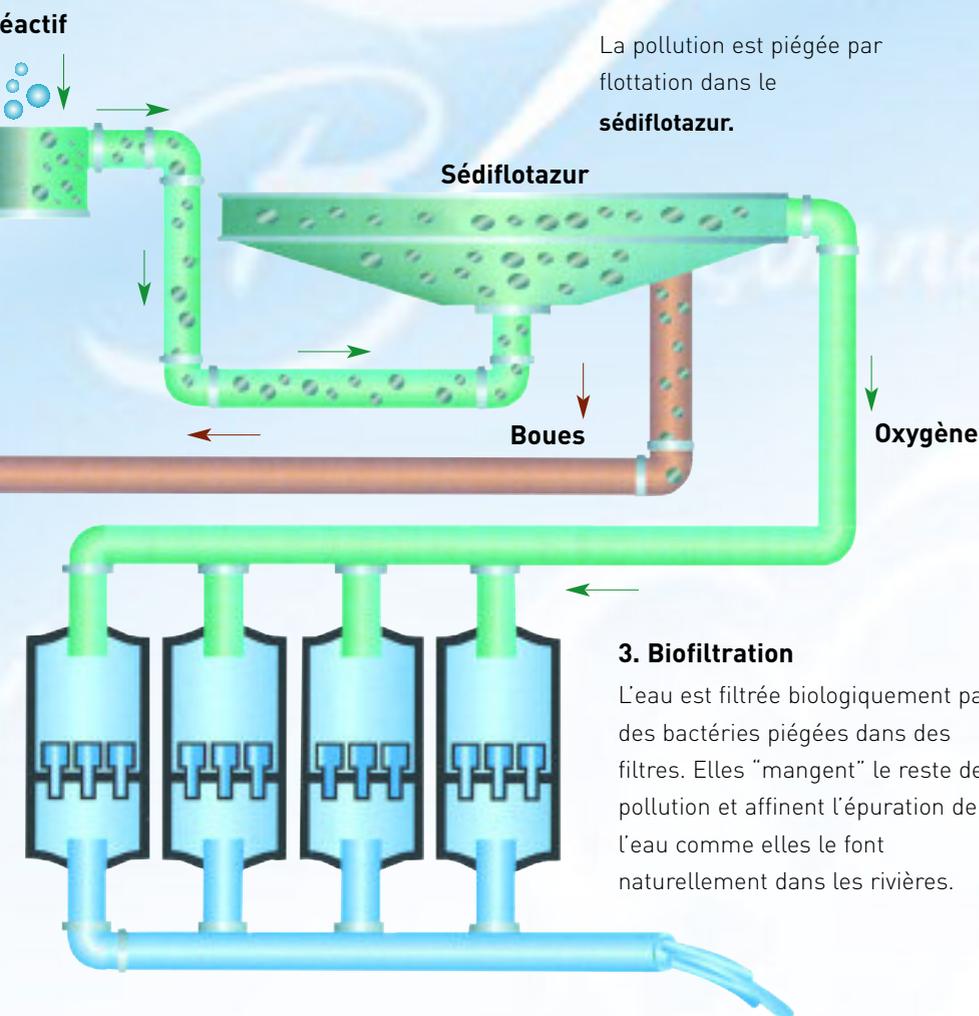
La Station d'Épuration du Briançonnais créée en 1979 nécessite des travaux d'extension et de remise aux normes. Sa capacité actuelle est de 44 000 équivalent-habitant, elle passera prochainement à 95 000 équivalent-habitant pour faire face notamment aux fortes augmentations de la population touristique en été et en hiver mais aussi à l'accroissement du nombre d'habitants depuis sa création.

### 2. Traitement physico-chimique

des réactifs sont ajoutés à l'eau pour faire coaguler et flocculer la pollution.



La pollution est piégée par flottation dans le **sédiflotazur**.



### 3. Biofiltration

L'eau est filtrée biologiquement par des bactéries piégées dans des filtres. Elles "mangent" le reste de pollution et affinent l'épuration de l'eau comme elles le font naturellement dans les rivières.

L'eau épurée est ensuite rejetée dans la Durance



Zoom...

- ◆ **Date de création : 1979.**
- ◆ **Capacité de traitement actuelle :** 44 000 équivalent-habitant.
- ◆ **Volume d'eaux usées traitées par an :** 2 960 849 m<sup>3</sup>.
- ◆ **Production de boues d'épuration sur un an :** 2 968 m<sup>3</sup>.
- ◆ **Taux de dépollution des eaux traitées :** + de 70 %.
- ◆ **Communes raccordées :**
  - Briançon,
  - Le Monétier-les-Bains ;
  - Puy Saint-Pierre ;
  - Saint-Chaffrey ;
  - La Salle-les-Alpes ;
  - Villard Saint-Pancrace.



## > L'adoption d'un système d'exploitation performant...

Étant donnée la multitude de travaux à effectuer en matière de traitement des eaux usées, la Communauté de Communes du Briançonnais a étudié les différentes solutions pour mener à bien ses projets. Lors des derniers conseils communautaires, les élus ont longuement débattu et échangé sur le sujet, pour retenir, au final, le principe qui semble être le plus adapté au marché : la concession. C'est un contrat de délégation de service public où l'entreprise choisie est chargée de concevoir, de financer, de construire, d'exploiter et d'entretenir les ouvrages d'assainissement.

## > Les avantages de la concession...

- ◆ **La Collectivité ne s'endette pas lourdement** c'est le prestataire qui apporte les financements.
- ◆ **Le coût global des installations est optimisé** car l'investissement ainsi que l'exploitation sont à la charge du concessionnaire.
- ◆ **Les coûts des opérations sont complètement maîtrisés** : le prix de celles-ci est fixé au début du contrat, le prestataire assume seul les charges liées aux éventuels problèmes techniques (délais non respectés, modifications en cours de route du chantier...).
- ◆ **La durée des travaux est optimisée** : la société étant payée à la livraison de ceux-ci, il est dans son propre intérêt d'être efficace et rapide.
- ◆ **Des résultats de capacité de niveau et de traitement des eaux usées sont garantis** : pendant la durée du contrat (20 à 30 ans).



## Zones d'activités

## Un développement économique cohérent



**Laurence FINE**  
Présidente de la  
Commission Développement  
économique et social

La Communauté de Communes du Briançonnais est en charge de la création, de la gestion et de la commercialisation des zones d'activités depuis l'année 2004. Pour dépendre de la Collectivité, celles-ci doivent être d'intérêt communautaire, c'est-à-dire présenter une importance stratégique indéniable à l'égard du développement économique du Briançonnais.

### Les sites...

La Communauté de Communes gère :

- ♦ la Zone d'Activités de Pont La Lame à Puy Saint-André,
- ♦ la Zone d'Activités de la Tour à Villard Saint-Pancrace
- ♦ et la Zone d'Activités Sud à Briançon.

### Les actions...

Dans un premier temps, la Communauté de Communes participe, pour la Zone de Pont La Lame, à la création d'un carrefour au Clos du Vas, à hauteur de 133 333 € TTC. Dans un deuxième temps, elle investira 2 511 600 € TTC pour l'aménagement de cette même Zone : terrasses, réseaux, voiries, traitement paysager...

Cette nouvelle Zone d'Activités accueillera principalement des entreprises locales de transport, mécanique, menuiserie... ainsi qu'un "Village artisanal" de 5000 m<sup>2</sup>.

Parallèlement, la Collectivité poursuit l'aménagement, l'entretien, la gestion et la commercialisation de la Zone d'Activités Sud dans le but de la relier, à terme, avec celle de la Tour (Villard Saint-Pancrace) créant ainsi un espace unique et cohérent de développement économique. Cela permettra, le regroupement d'entreprises de différents secteurs d'activités, capables d'offrir aux Briançonnais une pluralité de services sur un même site, mais aussi de préserver la qualité du paysage en limitant le développement anarchique de petites zones indépendantes les unes des autres.

### Les entreprises...

La Communauté de Communes, depuis sa récente prise de compétence, s'attache à mettre en place un programme de développement raisonné de ses zones d'activités afin d'accroître les services offerts à ses habitants. Elle achète des terrains, mène des études, programme des travaux... dans le seul but de permettre très prochainement aux professionnels du Briançonnais qui le souhaitent de s'implanter sur ses trois zones.

Consciente de l'importance du développement économique pour son territoire, la Communauté de Communes du Briançonnais met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour accélérer le processus des implantations de sociétés.

De nombreuses personnes ont manifesté le désir de créer une entreprise sur les sites concernés. Ayant pris en compte cette forte demande, nous ne manquerons pas de vous informer dans les prochains numéros, des démarches à effectuer, du coût d'achat des parcelles...



Zone d'Activités de la Tour



Zone d'Activités Sud

### future Zone de Pont La Lame

**Livraison** : automne 2006.

**Superficie totale** : 8 hectares.

**Superficie dévolue à l'implantation d'entreprises** :  
4 hectares.

**Nombres d'implantations possibles** :

8 à 10 entreprises et création d'un village "artisans".



## Casernement des Sapeurs-Pompiers D'avantage qu'une compétence



© Lionel MAITRE - SP Magazine

**Capitaine COLLIER**  
Chef du Groupement  
Territorial Nord  
et Chef des Centres de  
Briançon et Montgenèvre

La Communauté de Communes du Briançonnais, depuis 1996, est en charge du casernement des Sapeurs-Pompiers. Sa dernière réalisation est le Centre de Secours Principal construit à Briançon et ouvert en décembre 2003. Au-delà de cette mission, la Collectivité alloue chaque année un budget au "Contingent Incendie" (726 231 € TTC en 2004) qui comprend notamment l'allocation de vétéran pour les anciens Sapeurs-Pompiers. L'implication de celle-ci ne s'arrête pas au simple aspect "bâtiminaire". En effet, la Communauté de Communes participe au quotidien des équipes de secours du Briançonnais notamment en employant quatre Sapeurs-Pompiers volontaires en son siège.

### L'intercommunalité et le Service de Secours et d'Incendie...

Pour le Capitaine, la participation au service de secours et d'incendie de la Communauté de Communes, à partir de 1996, a permis de rationaliser l'ensemble des moyens et des coûts sur le territoire communautaire. À l'origine, pratiquement chaque commune possédait sa propre caserne. Pour lui, l'intercommunalité au départ devait avoir comme objectif prioritaire l'amélioration de la qualité des petits centres de secours avant celle du Centre de Briançon. C'est pourquoi, les premiers travaux réalisés par la Collectivité concernaient les sites de Névalche et Montgenèvre.

L'apport majeur de cette prise de compétence pour les équipes de secours est la mobilité. En effet, depuis une dizaine d'années, les échanges entre les centres de secours devenus intercommunaux et non plus communaux se sont développés. Les équipes des différentes communes interviennent plus souvent et avec plus d'aisance qu'auparavant en renfort sur l'ensemble de l'espace communautaire. Le règlement opérationnel de l'ensemble des dispositifs d'intervention a ainsi pu être amélioré.

### Les communes et les Sapeurs-Pompiers...

Les relations entre les élus et les corps de Sapeurs-Pompiers sont très bonnes. De nombreuses mairies passent des conventions de partenariat avec les centres de secours. Cela permet, aux pompiers volontaires concernés, de quitter leur emploi le temps d'une intervention. Certains établissements publics mettent même à disposition leurs salariés qui

sont volontaires quelques heures par mois sur leur temps de travail afin qu'ils participent au fonctionnement des centres : secrétariat, mécanique, entretien... 70% des pompiers pouvant bénéficier d'un partenariat entre leur employeur et leur caserne sont aujourd'hui conventionnés.

Grâce à cet échange de bons procédés, les élus contribuent à assurer la qualité de la sécurité sur le territoire intercommunal et les casernes maintiennent leurs effectifs, garantissant ainsi l'exécution de leurs missions. Le but est de conserver un service de proximité performant pour l'ensemble des Briançonnais.

Les Sapeurs-Pompiers apportent également une assistance technique aux communes, notamment en ce qui concerne la vérification des poteaux incendies de celles-ci.

Il existe trois types de conventions : formation uniquement, opérationnel/formation et opérationnel/formation/technique. Aujourd'hui, 300 conventions sont d'ors et déjà signées sur l'ensemble de la Communauté de Communes (sans recrutement préalable).

### La profession...

Le Capitaine COLLIER, originaire du Nord de la France, apprécie particulièrement l'ambiance de travail dans les casernes du Briançonnais. Les valeurs anciennes de la profession : convivialité et entraide y sont préservées. Les équipes sont toutes passionnées et ont envie d'apprendre.

Le Chef du Groupement Territorial Nord ne fait pas de différence entre les pompiers professionnels et volontaires : "Les professionnels doivent être volontaires par leur état d'esprit et les volontaires professionnels dans leur action".

#### Aménagement de la caserne de Montgenèvre

##### Travaux prévus pour janvier 2006

Aménagement intérieur des combles :

- ♦ création d'une salle de formation,
- ♦ réalisation d'un bureau,
- ♦ installation d'une salle de détente.

**COÛT TOTAL = 90 000 € TTC**



#### Aménagement de la caserne de Val des Prés

##### Travaux pour janvier 2006

Réaménagement intérieur

- ♦ d'une salle de formation,
- ♦ d'un vestiaire homme-femme,
- ♦ d'un bureau à l'étage.

**COÛT TOTAL = 57 900 € TTC**





# Aménagement du territoire...

## Zoom sur la commune de La Grave

La Communauté de Communes du Briançonnais consciente de l'importance et de la nécessité d'avoir un centre de secours à La Grave, entamera prochainement et dans les meilleurs délais des travaux d'aménagement de la caserne.



Jean-Paul DURAND  
Maire de La Grave

### Les Sapeurs-Pompiers et la Mairie...

"La présence des secours sur la commune est indispensable". La Grave est un site particulier par sa situation géographique, son activité touristique, le Col qui l'isole des autres agglomérations du Briançonnais, ses conditions climatiques difficiles... "Elle ne pourrait pas dépendre d'un centre de secours éloigné". La sécurité permanente garantie par les pompiers volontaires permet à la commune d'organiser des événements d'envergure comme "Le Derby de la Meije", qu'ils seraient impossible d'accueillir sans l'assurance d'une sécurisation optimum tout au long de l'année.

À leur façon, les Sapeurs-Pompiers permettent le développement économique de La Grave en favorisant la mise en place de manifestations... D'autre part, à l'heure de la désertification médicale des petites communes au niveau national, l'existence d'une caserne sur le site permet de pallier les carences de ce phénomène. La Mairie emploie un pompier volontaire qui est conventionné comme de nombreuses autres entreprises publiques ou privées de la commune. Ce système n'a que des avantages. À compétences égales avec un autre postulant, un candidat à un emploi qui est Sapeur-Pompier volontaire est souvent embauché.



### Travaux au Centre de La Grave

#### Extension et aménagement pour 2007.

Le chantier nécessite une étude sismique et passera par une route départementale ce qui prendra plus de temps que les autres chantiers.

**COÛT TOTAL = 320 000 € TTC.**



M. Jean-Pierre PIC  
Chef du Centre de Secours

### Être Sapeur-Pompier volontaire...

M. PIC est artisan, il est propriétaire d'un garage à La Grave, Chef du Centre de secours et élu dans sa commune. Il emploie deux pompiers volontaires. Toute son équipe s'organise afin que, chaque jour, l'un d'entre eux soit de garde.

La passion du métier demande de nombreuses concessions que M. PIC effectue avec plaisir sans jamais remettre en cause son choix. Il participe volontiers aux réunions et continue de se former pour être techniquement le plus performant possible. Son centre compte une vingtaine de pompiers tous volontaires et passionnés, c'est avant tout l'amour de la profession qui motive. C'est une vocation qui se transmet souvent des parents aux enfants.

Acteur sur de nombreux plans au niveau de sa commune, il souligne la qualité des relations entre les équipes de secours et les employeurs qui contribuent par des partenariats tacites à libérer leurs salariés pour partir en intervention. Tout le monde coopère pour garantir la sécurité sur leur commune. La volonté des hommes de La Grave est un élément majeur qui permet au centre de rester opérationnel avec un service de qualité et des équipes efficaces.



### Les secours dans le Briançonnais

#### Effectifs

Une équipe = quatre personnes dont un Chef d'Agrés.

194 Sapeurs-Pompiers volontaires.

12 Sapeurs-Pompiers professionnels.

28 femmes soit 13% des effectifs.

#### Interventions

Une moyenne de 4 interventions par jour.

Plus de 1500 interventions par an sur le territoire communautaire.

65% de secours aux personnes, 15% de feux et incendies divers, 20% d'opérations : inondations, insectes...

#### Délais

Première intervention en - de 20 minutes dans les zones urbanisées.

#### Équipements

Un Centre de Secours Principal.

6 Centres d'Incendie et de Secours.

Plus de 70 véhicules d'intervention.

#### Particularités du territoire

"Un risque urbain en pleine ruralité" avec l'augmentation de la population pendant les périodes touristiques.

Inondations avec crues torrentielles, avalanches, feux de forêt en montagne...

# Environnement...

## Collecte sélective des déchets Ce qu'il faut faire et ne pas faire !

### Mémo sigles suite...



Le premier sigle indique que l'emballage en acier est recyclable, le second indique que celui en aluminium l'est aussi. Pour autant, l'absence de ces sigles, notamment sur certaines cannettes (boissons) ou boîtes de conserve, ne signifie pas que l'emballage n'est pas recyclable.



REVIPAC a développé le premier logo, pour garantir le recyclage des emballages papiers et cartons (briques alimentaires, cartonnettes...) et le second pour souligner le caractère recyclable du carton ondulé.



Rappel : les cartons ménagers doivent être pliés ou découpés avant d'être déposés dans les conteneurs à emballages. Les autres gros cartons, en raison de leur volume, doivent être déposés en déchetterie. Attention, l'absence de ces sigles sur un produit n'est pas un signe du caractère non-recyclable de l'emballage. Tous les cartons d'emballage, dès l'instant qu'ils sont propres et secs, sont recyclables.

Ces triangles fléchés correspondent à la norme DIN, ils servent à identifier les divers plastiques grâce à un code composé d'un chiffre et d'initiales.



Le polyéthylène entre dans la composition des bouteilles et flaconnages, il est recyclable



Le polyéthylène haute densité est également recyclable



Aujourd'hui, très peu de produits provenant des déchets ménagers sont fabriqués en PVC (quelques bouteilles et mignonnettes de vin...). Cette matière tend à disparaître car elle est fragile, cassante et peu résistante à la chaleur, mais elle demeure cependant recyclable



Le polyéthylène basse densité, sous forme de sacs ou poches plastiques, n'est pas recyclé car il serait trop onéreux, dans les conditions techniques et économiques du moment, d'extraire le peu de matière récupérable contenue dans ces produits. Cependant, sous la forme de flaconnages (produits de salle de bain par exemple...) il est assimilable au 2.



Aujourd'hui les filières classiques de collecte des déchets ne récupèrent pas le polypropylène sous forme de poches ou films plastiques. Cependant, sous la forme de flaconnages, un certain pourcentage est toléré par le centre de tri et est assimilé au 2. Seuls certains industriels, principalement du domaine automobile, récupèrent une partie de ce gisement et le recyclent.



Le polystyrène que l'on trouve essentiellement sous forme de barquettes est à exclure du tri des ménages.

**Retenons que seuls les flaconnages, bouteilles, bidons en plastique sont recyclables (hors corps gras et produits dangereux).**

### Ce qu'on peut recycler



Papiers, journaux, magazines.



Verres



Emballages

### Ce qu'on ne peut pas recycler



Emballages souillés



Barquettes en polystyrène



Ampoules, objets en vitrocéram, vaisselle en porcelaine, pots de fleur, faïence...



Films et sacs plastiques



Couches



Pots de produits laitiers



Bouteille d'huile en plastique

### Attention

| FAIRE  | NE PAS FAIRE  |
|--|---|
| Jeter les déchets en vrac dans les bacs ou colonnes destinés au tri sélectif.    | Ne pas enlever dans des sacs plastiques ou sacs-poubelles les déchets recyclables car ils constitueront systématiquement des refus de tri et seront collectés par les bennes à ordures ménagères classiques.  |
| En cas d'hésitation, il est préférable d'utiliser la poubelle ordures ménagères. | Ne pas jeter les piles/accumulateurs, les néons, cartouches d'encre, les produits phytosanitaires, les peintures et solvants etc. dans la poubelle ordures ménagères car il faut les apporter en déchetterie. |

© Images - Éco Emballages



## Déchets de soins

En lien avec l'Union d'établissements et de professionnels de santé du Briançonnais la Communauté de Communes conduit une action qui consiste à gérer, autant que faire ce peut, les déchets de soins dispersés et produits par les ménages. Afin d'inciter les habitants à apporter les déchets tels que : les seringues, les aiguilles, les compresses souillées de sang, les changes à usage unique... la Collectivité met à disposition de six pharmacies du Briançonnais, une boîte destinée à recevoir les piquants et les tranchants ainsi qu'un conteneur cartonné. Les agents chargés de la collecte des ordures ménagères ramassent NOS DÉCHETS, pensez que les aiguilles ou produits infectieux sont dangereux pour leur santé et leur sécurité. Dès lors, pour leur garantir des conditions de travail plus salubres et sûres, déposez vos déchets de soins dans les pharmacies suivantes : Pharmacie Taby, Despierres, du Prorel, de l'Izoard, du Parc, du Champs de Mars.

## En Bref...

### Actualités

#### Maison des Saisonniers

**Pour préparer votre saison**  
trouver un logement, un emploi saisonnier, vous informer sur les démarches à effectuer...  
Pensez à la Maison des Saisonniers du Briançonnais.

Renseignements  
Laurette EYMARD  
et Sabine WILSCHER  
Tél. 04 92 24 70 80.  
E-mail :  
saisonniers@ccbrianconnais.fr

#### Cybersat

Des animations spéciales pour vous former à Internet sont organisées dans les espaces Cybersat de Cervières, La Grave, Montgenèvre, Névache, Puy Saint-André et Villar d'Arène.

Apprenez à surfer sur le Net, à faire vos démarches administratives par le biais de l'informatique...

Contact  
Laurent BARNÉOUD-ROUSSET  
Animateur Multimédia au 04 92 21 35 97.  
E-mail :  
l.barneoud-rousset@ccbrianconnais.fr

#### Bric à Brac

Pour vous débarrasser de votre électroménager hors d'usage, du mobilier que vous n'utilisez plus...

La Communauté de Communes du Briançonnais organise des collectes d'encombrants ménagers.

Pensez-y c'est quatre fois par an !

Sont exclus les gravas en tous genres et les épaves de véhicules.

Renseignez-vous au 04 92 21 54 03  
Marie STAHL, Responsable Déchets.  
E-mail : m.stahl@ccbrianconnais.fr



## Courrier des lecteurs...

### Extrait d'un courrier d'un résident secondaire du Monêtier-les-Bains

Les projets, les perspectives, les descriptifs d'actions entreprises pour développer et accroître le potentiel touristique du Grand Briançonnais ne sont pas véritablement une bonne surprise pour ceux qui ont choisi cette région pour ses beautés naturelles et son environnement.

Votre volonté exprimée « d'accueillir demain des séjours en constante progression » me semble en contradiction avec les qualités de villégiature que vous reconnaissez être celles de cette région. Les conséquences d'une augmentation de la population de tourisme sont évidemment prévisibles : circulation accrue et dangereuse, activités ludiques n'ayant plus rien à voir avec le cadre montagnard, implantation de grandes surfaces, nuisances sonores et visuelles, etc...

### Notre réponse **O.R.I.L.**

La revue Allégro est le journal des propriétaires du patrimoine touristique du Briançonnais. Il a pour but de présenter l'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs (ORIL) dans son ensemble. Dans votre lettre, vous nous faites part de vos inquiétudes au sujet

de l'augmentation de la fréquentation touristique et de ses conséquences, à votre sens : "circulation accrue et dangereuse (...), implantation de grandes surfaces, pollutions sonore et visuelle, etc."

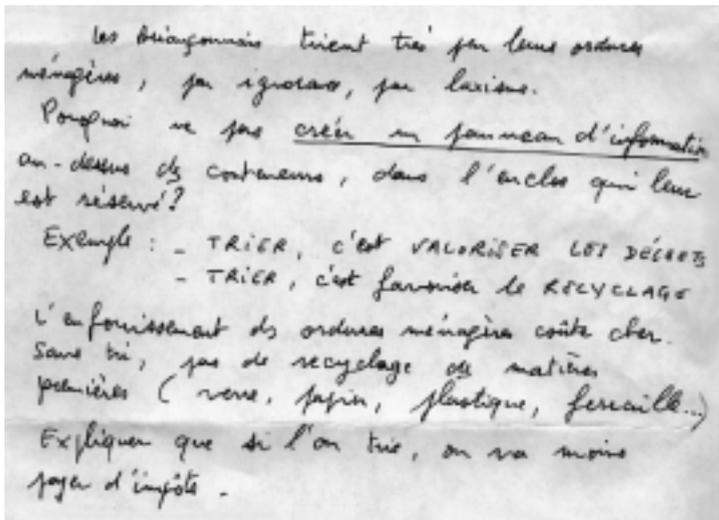
Vos craintes sont légitimes, mais discutables compte-tenu des avantages que l'ORIL est en mesure d'apporter. En effet, cette opération a pour but de rénover principalement des logements déjà existants, ce qui ne provoquera pas une augmentation importante de la fréquentation touristique mais qui favorisera, au contraire, une amélioration de la qualité d'accueil et d'hébergement pour les vacanciers qui prolongeront plus volontiers leur temps de séjours.

L'ambition d'un tel projet est de trouver une alternative au tourisme de masse et de réduire les signes extérieurs de celui-ci en améliorant notamment les communications dans les vallées, en préservant les cœurs de villages et les fronts de neige... Le Tourisme est le moteur de l'économie locale, développer un service qualitatif et non pas quantitatif pour les vacanciers est bénéfique pour l'ensemble des Briançonnais qui sont nombreux à vivre d'une activité saisonnière. ♦

# Courrier des lecteurs...



Extrait d'un courrier  
d'un habitant de Saint-Chaffrey.



ners seront bientôt équipés de panneaux A3 en bois rappelant les consignes de tri. Toutes ces actions sont le signe de l'engagement fort de la Communauté de Communes du Briançonnais dans la préservation de son cadre de vie, l'augmentation des résultats du tri sélectif, la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères grâce à l'incitation de sa population à plus de civisme. Pour tout savoir sur les consignes de tri rendez-vous p 14 ! ♦

## Notre réponse : Bric à Brac

Il est indéniable que les Briançonnais ont encore des efforts à faire pour préserver leur environnement de la pollution visuelle et matérielle. La Communauté de Communes du Briançonnais, qui a pour compétence le ramassage des ordures ménagères et la collecte sélective, consciente des lacunes de son territoire en la matière a engagé un vaste programme de réhabilitation de ses décharges.

En effet, le site de Fontchristianne ne reçoit plus de boues d'épuration, sa déchetterie va être remise aux normes et un centre d'enfouissement des déchets et gravas du BTP (déchets inertes) va voir le jour. La décharge de Saint-Chaffrey (Clôt Jouffret) fera l'objet, prochainement, du même programme. Au-delà de ces différents aménagements, la Collectivité prévoit la création d'une nouvelle déchetterie pour la Haute-Romanche. Elle organise également, quatre fois par an, une collecte des encombrants desti-

née à éviter l'amoncellement de matériaux aux abords des communes ou des maisons de particuliers mais aussi de nombreuses actions de sensibilisation auprès de sa population : visites dans les écoles, distributions de caissettes de tri... La Communauté de Communes a récemment acquis un compacteur à cartons qui permettra de faciliter leur traitement et d'éviter qu'on ne les retrouve dans les bacs à ordures ménagères comme c'est le cas aujourd'hui. Enfin, l'année 2006 sera consacrée en grande partie à la mise en œuvre du projet de modernisation de la station d'épuration du Briançonnais et du réseau d'assainissement en général. ♦

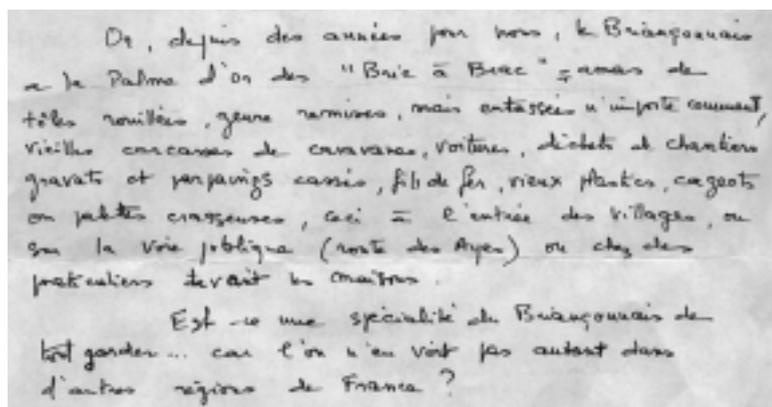
## Notre réponse : Tri sélectif

Consciente des faibles résultats en matière de collecte sélective des déchets sur le Briançonnais et de la nécessité de préserver son environnement, la Communauté de Communes mène des actions de sensibilisation et d'incitation au tri. En effet, la Responsable Déchets de la Collectivité est intervenue depuis le début de l'année auprès des petits et des grands lors de journées d'information sur le sujet dans les écoles primaires, lors de la semaine du tri...

De plus, la Communauté de Communes du Briançonnais a organisé cette année deux distributions de caissettes de tri pour les particuliers (cf. Grand Format n° spécial et n° 1) et a, avant cette action, distribué des plaquettes avec les gestes utiles dans les copropriétés de son territoire en Français et en Italien. Elle prévoit également la distribution prochaine de sacs de pré-collecte et de nouveaux guides du tri... Concernant l'information sur les lieux de collecte : des autocollants qui mentionnent les consignes de tri sont apposés sur de nombreux bacs mais malheureusement ils sont souvent dégradés. Leur renouvellement est d'ores et déjà programmé. Enfin, les abris contai-

## Extrait d'un courrier

d'un vacancier originaire de Meudon



La Communauté de Communes du Briançonnais tient à remercier tous les lecteurs qui ont montré un intérêt certain pour la Collectivité et ses actions.

N'hésitez pas à vous exprimer.

Nous attendons votre avis sur l'action de la Collectivité, ses projets, sur l'Intercommunalité...  
Nous souhaitons que "Grand Format" reflète au mieux les préoccupations des Briançonnais.

Envoyez vos remarques par courrier : Communauté de Communes du Briançonnais

Maison du Pape - 64, Grande Rue - 05100 BRIANÇON ou par e-mail : [lecteurs@ccbrianconnais.fr](mailto:lecteurs@ccbrianconnais.fr)

Directeur de publication : Alain BAYROU - Rédaction : les services de la Communauté de Communes - Amélie DASSONVILLE  
Impression : Publidia - Crédits photos : SEERC - Pierre PROUST - Sapeurs-Pompiers Magazine / Lionel MAITRE - Éco Emballages - CCB.  
Maquette et pré-press : Pénélope Création - CCB. Dépôt légal à parution - INSS en cours - Édité à 10 000 exemplaires.

Ce journal est adressé aux habitants à l'aide d'un fichier acheté auprès de la société "Wanadoo data".

Conformément à la loi (de 1978 informatique et liberté) vous avez un droit d'accès aux informations vous concernant mais aussi de radiation de ladite liste.